



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 6
2024

Bulletin officiel n° 6 du 8 février 2024

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2024/Hebdo6-0>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Grandes écoles

Calendrier des concours d'entrée dans les grandes écoles – Session 2024 – Modifications

→ [Calendrier](#) – NOR : ESRS2403055X

Mouvement du personnel

Nomination

Médiateur académique

→ [Arrêté du 15-1-2024](#) – NOR : MENB2401591A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil national des universités sur les sièges réservés aux élus non pourvus à l'issue des élections de 2023

→ [Arrêté du 16-1-2024](#) – NOR : ESRH2335908A

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres nommés au Conseil national des universités – Modification

→ [Arrêté du 16-1-2024](#) – NOR : ESRH2400047A

Grandes écoles

Calendrier des concours d'entrée dans les grandes écoles – Session 2024 – Modifications

NOR : ESRS2403055X

→ Calendrier

MESR - Dgesip A1-2

Le calendrier des concours d'entrée dans les grandes écoles – Session 2024, paru au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche le 4 janvier 2024, est rectifié comme suit :

● **Dans le titre II. Concours sur les programmes des classes préparatoires de type biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et TB**

au lieu de :

« **Banque groupe Agro-Véto**

- Filière BCPST : les 22, 23, 24 et 25 avril 2024 ;
- Filière TB : les 23, 24 et 25 avril 2024. »

lire :

« **Banque groupe Agro-Véto**

- Filière BCPST : les 22, 23, 24 et 25 avril 2024 ;
- Filière TB : les 30 avril, 2 et 3 mai 2024. »

● **Dans le titre IV. Concours sur les programmes des classes préparatoires littéraires**

au lieu de :

« **École nationale des chartes**

- Concours d'entrée en 1re année : les épreuves écrites se dérouleront du 22 au 26 avril 2024 (sections A et B) ; les étudiants de la section B composeront également sur la Banque d'épreuves littéraires (BEL) organisée par les ENS, les 9, 12, 16 et 17 avril 2024. Les épreuves orales du concours d'entrée de l'École des chartes (sections A et B) se tiendront du 17 au 27 juin 2024. »

lire :

« **École nationale des chartes**

- Concours d'entrée en 1re année : les épreuves écrites se dérouleront du 22 au 26 avril 2024 (sections A et B) ; les étudiants de la section B composeront également sur la Banque d'épreuves littéraires (BEL) organisée par les ENS, les 9, 12 et 16 avril 2024. Les épreuves orales du concours d'entrée de l'École nationale des chartes (sections A et B) se tiendront du 17 au 27 juin 2024. »

● **Dans le titre V. Concours sur programmes particuliers**

au lieu de :

« **Voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles supérieures d'agronomie**

- épreuves écrites : le mercredi 28 février 2024 ;
- épreuves orales : du 15 au 26 avril 2024. »

lire :

« **Voie apprentissage du concours commun d'accès aux écoles supérieures d'agronomie**

- épreuves écrites : le mercredi 28 février 2024 ;
- épreuves orales : du 15 avril au 3 mai 2024. »

Nomination

Médiateur académique

NOR : MENB2401591A

→ Arrêté du 15-1-2024

MENJSJOP - MESR - Médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 30-10-2023 ; arrêté du 5-12-2023

Article 1 – À compter du 1er février 2024, Christian Willhelm est nommé médiateur académique de l'académie de Rennes.

Article 2 – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 15 janvier 2024,

Pour la ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,

La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Catherine Becchetti-Bizot

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil national des universités sur les sièges réservés aux élus non pourvus à l'issue des élections de 2023

NOR : ESRH2335908A

→ Arrêté du 16-1-2024

MESR - DGRH A2-2

Vu décret n° 92-70 du 16-1-1992 modifié ; arrêté du 19-3-2010

Article 1 – Les sièges de membres élus du collège des professeurs des universités au sein du Conseil national des universités, non pourvus à l'issue des opérations électorales, sont attribués aux personnes dont les noms suivent :

1° Section 68

En qualité de suppléant :

Aurélie Tasiemski

2° Section 73

En qualité de suppléant :

María Immaculada Fàbregas Alégret

Daniel Lacroix

Article 2 – Les sièges de membres élus du collège des maîtres de conférences au sein du Conseil national des universités, non pourvus à l'issue des opérations électorales, sont attribués aux personnes dont les noms suivent :

1° Section 68

En qualité de suppléant :

Anne Zaidman-Rémy

2° Section 73

En qualité de suppléant :

Erwan Hupel

Article 3 – Le présent arrêté est publié sur le site Galaxie

(<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cnu.html>) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Article 4 – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 janvier 2024,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines,

Boris Melmoux-Eude

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres nommés au Conseil national des universités – Modification

NOR : ESRH2400047A

→ Arrêté du 16-1-2024

MESR - DGRH A2-2

Vu décret n° 92-70 du 16-1-1992 modifié ; arrêté du 19-3-2010 ; arrêté du 13-11-2023

Article 1 – L’annexe I relative à la nomination des membres titulaires du collège des professeurs du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 13 :

Ajouter Natalia Bernitskaïa.

Section 14 :

Laurence Breysse-Chanet est remplacée par Manuela Bertone.

Section 15 :

Joël Gaubicher est remplacé par Michel Antelme.

Section 17 :

Géraldine Sfez est remplacée par Christophe Miqueu.

Section 19 :

Ewa Bogalska-Martin est remplacée par Michelle Dobré.

Section 21 :

Julien Zurbach est remplacé par Laurence Mercuri.

Section 27 :

Christophe Gravier est remplacé par Fatiha Zaidi.

Section 68 :

Florence Géret est remplacée par Arnaud Amline.

Section 73 :

Gilda Caiti Russo est remplacée par Amanda Edmonds.

Article 2 – L’annexe II relative à la nomination des membres titulaires du collège des maîtres de conférences du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 06 :

Simon Cornée est remplacé par Aurélie Velleger.

Section 09 :

Lionel Verdier est remplacé par François Kerlouégan.

Section 22 :

Louise Bernard de Raymond est remplacée par Pierre-Emmanuel Guigo.

Section 31 :

Ajouter Gilles Bedoux.

Section 70 :

René-Serge de Neef est remplacé par Inès Albandea.

Article 3 – L’annexe III relative à la nomination des membres suppléants du collège des professeurs du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 04 :

Ajouter Thomas Lépinay.

Section 13 :

Ajouter Emilia Koustova.

Section 14 :

Ilana Heineberg est remplacée par Karine Durin.

Section 15 :

Jon Solomon est remplacé par Claire Dodane.

Section 17 :

Christophe Miqueu est remplacé par Annie Hourcade.

Section 19 :

Ajouter Corinne Delmas.

Michelle Dobré est remplacée par Laurence Simmat-Durand.

Section 21 :

Laurence Mercuri est remplacée par Christel Müller.

Section 27 :

Fatiha Zaidi est remplacée par Fabrice Huet.
Section 29 :
Ajouter Ihar Tsekhanovich.
Section 64 :
Magalie Inamo est remplacée par Marie-Noëlle Dieudonné.
Section 67 :
Ajouter Catherine Hanni.
Section 68 :
Arnaud Ameline est remplacé par Florence Gélet.
Section 72 :
Ajouter Cyrille Imbert.
Section 73 :
Ajouter Nicolas Sorba.
Amanda Edmonds est remplacée par Gilda Caiti Russo.

Article 4 – L'annexe IV relative à la nomination des membres suppléants du collège des maîtres de conférences du Conseil national des universités est ainsi modifiée :

Section 06 :
Amélie Villéger est remplacée Florent Pratlong.
Section 09 :
François Kerlouégan est remplacé par Christine Boutevin.
Section 31 :
Ajouter Loïc Joubert-Doriol.
Gilles Bedoux est remplacé par Guillaume Marti.
Section 67 :
Alain Fridlender est remplacé par Julien Azuara.
Section 70 :
Inès Albandea est remplacée par Alexandre Ployé.
Sylvain Connac est remplacé par Fabrice Louis.

Article 5 – Les annexes ainsi modifiées prévues aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté du 13 novembre 2023 susvisé sont publiées sur le portail Galaxie (<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cnu.html>) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Article 6 – Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 janvier 2024,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Boris Melmoux-Eude